



Dans cette Newsletter du mois d'avril

EDITO : Une période électorale est toujours un tournant potentiel

ECVF a interpellé les candidat.e.s à la présidentielle : découvrez leurs réponses.

Rapport de la mission de consensus sur les délais de prescription des crimes sexuels sur mineur.e.s a

Loi prostitution un an après : des avancées permises par la loi, mais des efforts à poursuivre

La brochure de CAP International contre le système prostitutionnel

ECVF A INTERPELLÉ LES CANDIDAT.E.S À LA PRÉSIDENTIELLE

« Candidat.e.s : comment vous positionnez-vous contre les violences faites aux femmes ? »

Les résultats de cette interpellation permettent à chaque électeur et électrice qui le souhaite de s'informer sur les intentions des candidat.e.s pour faire reculer les violences faites aux femmes.

Les candidat.e.s de partis politiques démocratiques ont été interpellé.e.s.

LES RÉSULTATS

EDITO : Une période électorale est toujours un tournant potentiel

« À l'approche de l'élection présidentielle et des élections législatives, l'association ECVF insiste sur le tournant que peuvent constituer les moments électoraux.

Dans ces périodes charnières, il est indispensable de rester particulièrement mobilisé.e.s pour les droits des femmes et contre les violences qui leur sont faites.

C'est pourquoi nous avons interpellé les candidat.e.s afin de mesurer l'intérêt que chacun.e porte aux droits des femmes et leur demander de se positionner sur les actions qu'elles/ils mettraient en place durant leur quinquennat pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Nous encourageons l'ensemble des associations et les élu.e.s, de toute orientation politique et de tout niveau de mandat, à rester mobilisé.e.s sur cette question. »

Le rapport de la mission sur les délais de prescription des crimes sexuels sur mineur.e.s

Mardi 10 avril le rapport de la mission de conciliation présidé par Flavie Flament et Jacques Calmettes était rendu à la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes Laurence Rossignol.

La mission recommande d'allonger le délai de prescription de 10 ans, pour le porter à 30 ans à compter de la majorité de la victime. Celle-ci pourrait ainsi entamer des poursuites jusqu'à ses 48 ans.

Le délai de prescription des crimes sexuels commis sur mineur.e.s serait ainsi aligné sur celui de certaines infractions qui font l'objet d'une dérogation dans la loi « Fenech-Tourret ». Cette solution s'inscrit dans l'esprit de la loi qui vise à renforcer la cohérence et la lisibilité des délais de prescription.

La question de l'imprescriptibilité a été également posée mais la mission a jugé sa mise en application trop compliquée pour le moment.

Si cette recommandation était traduite dans la loi elle permettrait de mieux prendre en compte le temps des victimes et les phénomènes d'amnésie traumatique que peuvent provoquer les violences sexuelles vécues pendant l'enfance.

Retrouvez la synthèse du rapport sur le site d'ECVF.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES

Les candidat.e.s ont donné leurs engagements sur plusieurs thématiques portées de longue date par ECVF :

- **Le Maintien d'un ministère des Droits des femmes de plein exercice** pour continuer de faire de l'égalité femmes-hommes une priorité de l'action gouvernementale
- **Le maintien d'un observatoire national des violences faites aux femmes**, pour mieux repérer afin de prévenir et combattre ces violences
- **L'inéligibilité des élus condamnés pour violences faites aux femmes**, pour que les représentant.e.s de l'État soient réellement exemplaires
- **La formation des élu.e.s**, vers l'obligation de se former pour les élu.e.s de la République pour des politiques publiques adaptées aux spécificités des violences faites aux femmes
- **L'application réelle de la loi sur la formation des professionnel.le.s et la lutte contre la prostitution**, en y mettant les moyens nécessaires
- **La lutte contre l'inceste** pour mieux repérer ces violences, accompagner les professionnel.le.s et protéger les enfants

Loi prostitution un an après : des avancées permises par la loi, mais des efforts à poursuivre

Il y a un an était votée la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées.

L'application de cette loi témoigne d'une forte volonté politique. La quasi-totalité des décrets d'application a été publiée en moins d'un an, l'inversion de la charge pénale des personnes prostituées vers les clients est actée avec l'abrogation du délit de racolage.

Ainsi, depuis sa promulgation aucune personne prostituée n'a été interpellée sur ce motif. En revanche, au 31 mars 2017, 937 clients de la prostitution ont été verbalisés.

Le Abolition 2012 (dont ECVF est membre) qui a œuvré à l'adoption de cette loi, se félicite du volontarisme et de la détermination des ministères impliqués dans l'application de la loi et reste mobilisé pour la mise en œuvre des commissions départementales, qui doivent accompagner les personnes prostituées dans la sortie de la prostitution.

La brochure de CAP International contre le système prostitutionnel

La coalition internationale d'association de terrain pour l'abolition du système prostitutionnel diffuse une brochure qui revient sur les principes, les objectifs, les mesures et le processus d'adoption de ce texte historique.

La brochure est à [télécharger ici](#).

ZOOM SUR...

L'initiative d'une élue pour l'inéligibilité des élus condamnés pour violences faites aux femmes

Madeline Da Silva, élue à la mairie des Lilas, a lancé une pétition « **Inéligibilité pour les élus coupables de violences faites aux femmes** ». 55 000 signatures plus tard, elle propose à chaque signataire d'interpeller les candidat.e.s via Twitter, pour leur demander de se situer sur cette question.

Vous aussi, interpellez les candidat.e.s sur Twitter

La campagne du collectif « Nous sommes 52 » pour la présidentielle

Le collectif « Nous sommes 52 » rappelle l'enjeu des droits des femmes aux candidat.e.s à l'élection présidentielle. Sa campagne #lapuissancedesvotantes, rappelle que les femmes représentent la majorité des électeurs et électrices.

Retrouvez la campagne #puissancedesvotantes

Contact presse : 01 44 24 54 80
Si vous souhaitez nous écrire :
contact@ecvf.fr